



PLUi-H

Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat

de la Communauté de Communes de Vierzon Sologne Berry

6.2. Pièces administratives – Bilan de la concertation

Version pour arrêt

vierzon sologne berry
communauté de communes

atopia · espacité · ieti · Landot & associés Avocats à la Cour

SOMMAIRE

Modalité de la concertation publique p.2

Tableau synoptique des modalités de la concertation publique mise en place p.3

Réunions publiques p.5

Site internet de l'intercommunalité p.9

Sites internet des communes p.11

Synthèse des observations recueillies p.13

Synthèse de la concertation publique préalable p.13

Autres supports de concertation p.14

1. MODALITÉS DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Par délibération en date du 22 mars 2018, le Conseil Communautaire de Vierzon-Sologne-Berry a décidé de prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et valant Programme Local de l'Habitat.

Les modalités de la concertation présentées dans ladite délibération sont les suivantes :

- Mise à disposition d'un registre (informatique ou papier) dans chacune des dix mairies, laissant la possibilité au public d'inscrire des observations aux heures et jours habituels d'ouverture de celles-ci ;
- Mise à disposition au siège de la Communauté de Communes d'un registre (papier ou virtuel) et de documents issus des études de projet (2 rue Blanche Baron, BP10232, 18000 VIERZON) ;
- Réunions publiques (au moins deux au cours de la procédure) ;
- Articles de presse, dans les journaux municipaux et bulletin intercommunal, afin d'informer la population ;
- Publication régulière et mise à disposition du public sur le site internet de la CCVSB (www.cc-vierzon.fr), d'éléments d'information sur le contenu et l'avancement des études et de la procédure.

Lors de la séance du 4 avril 2024, le Conseil municipale avait été invité à arrêter le projet de PLU, afin que celui-ci soit soumis à l'avis des personnes publiques associées, puis à l'avis du public dans le cadre de l'enquête publique. Préalablement, il en avait été tiré le bilan de la concertation.

À la suite de l'arrêt du PLU par le Conseil municipal, les personnes publiques associés ont été consultées conformément à l'article du Code de l'Urbanisme.

2.TABLEAU SYNOPTIQUE DES MODALITÉS DE CONCERTATION PUBLIQUE MISES EN OEUVRE

Modalités de concertation prévues par délibération	Mise en œuvre réalisée dans le cadre de la procédure de révision du PLU
Mise à disposition d'un registre de concertation publique	Dans le cadre de de la démarche d'élaboration du PLUiH, des registres de concertation publique ont été mis à disposition des habitants dans chaque mairie du périmètre d'élaboration du PLUiH et au siège de la Communauté de Communes de Vierzon-Sologne-Berry, 2 rue Blanche Baron, BP10232, 18100 Vierzon, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Des documents issus des études de projet en lien avec l'élaboration du PLUiH accompagne le registre de concertation disponible au siège de l'intercommunalité.
Réunions publiques	**Deux réunions publiques ont été organisées durant la procédure :** - le 17 octobre 2024 – présentation de la démarche du PLUiH et de l'avancement de la procédure et présentation des grands enjeux issus du diagnostic et de la stratégie du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ; - le 24 octobre 2024 – présentation de la démarche du PLUiH et de l'avancement de la procédure et présentation des grands enjeux issus du diagnostic et de la stratégie du Projet d'Aménagement et de Développement Durables. **Les habitants de l'intercommunalité et plus largement toute personne intéressée par la procédure d'élaboration du PLUiH, ont été informée de la tenue des réunions par :** - la diffusion et la mise en place d'affiches ou de visuels annonçant les réunions publiques ; - une publication sur le site internet de l'intercommunalité ; - plusieurs publications sur le compte Facebook de l'intercommunalité. L'ensemble des publications précisaient la date, l'horaire et le lieu de la réunion publique.

2.TABLEAU SYNOPTIQUE DES MODALITÉS DE CONCERTATION PUBLIQUE MISES EN OEUVRE

Modalités de concertation prévues par délibération	Mise en œuvre réalisée dans le cadre de la procédure de révision du PLU
Articles de presse	Tout au long de la procédure, des articles au sujet de l'avancement de l'élaboration du PLUiH ont été publié dans le journal d'information de l'intercommunalité (numéros 26, 31, 35, 39, 44), accessible depuis son site internet, ainsi que dans les journaux municipaux des communes accessibles depuis leurs sites internet. La communauté de communes a aussi publié sur son site internet deux plaquettes d'information sur la l'élaboration du PLUiH.
Publications d'éléments d'information sur le site internet de l'intercommunalité	La décision du Conseil Communautaire de Vierzon-Sologne-Berry d'élaborer le Plan Local d'Urbanisme communal a été relayée sur le site internet de l'intercommunalité. Une page du site internet est spécifiquement dédiée à la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat avec la possibilité de cliquer sur un lien renvoyant à la plaquette de présentation de la démarche d'élaboration du PLUiH et un lien permettant de consulter et télécharger des panneaux d'information à destination du public relatifs au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). https://www.cc-vierzon.fr/urbanisme-et-habitat/pluih/ Tout au long de la démarche des publications d'actualités ont été publiées sur le site internet de l'intercommunalité. Plusieurs de ces publications ont été dédiées à la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat. https://www.cc-vierzon.fr/elaboration-du-pluih/ https://www.cc-vierzon.fr/pluih-reunions-publiques/

3. RÉUNIONS PUBLIQUES

Réunions publiques du 17 et 24 octobre 2024

La réunion publique du 17 octobre 2024 s'est tenue à la Salle Madeleine Sologne du Parc des Expositions de Vierzon de 18h30 à 20h30.

La réunion publique du 24 octobre 2024 s'est quant à elle déroulée au centre socio-culturel Anny Gould de Graçay de 18h30 à 20h30.

Ces réunions publiques consistaient à présenter la démarche du PLUiH et de son avancement.

Son ordre du jour s'organisait en trois points principaux :

- Présenter la démarche d'élaboration du PLUiH ;
- Échanger sur les enjeux du diagnostic ;
- Échanger sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUiH.

Une trentaine de personnes étaient présentes à chacune des deux réunions. La présentation s'est accompagnée en fin de réunion d'un temps de parole avec les participants. Plusieurs thèmes ont été abordés :

- **Durée de validité des PLU communaux**

Dans le contexte d'élaboration du PLUiH, qui remplacera les PLU communaux, certains participants s'interrogeaient sur la durée de validité des PLU communaux et demandaient que celle-ci soit précisée.

Il a été répondu que les communes pourront, à partir de l'approbation du PADD, opposer un sursis à statuer aux demandes d'autorisations d'urbanisme en attendant que le PLUiH soit approuvé. Une fois approuvé, ce sont le zonage et le règlement du PLUiH qui s'appliqueront à l'ensemble des communes du territoire.

- **Consommation foncière**

Un participant se questionnait sur quelle période la consommation foncière sera limitée à 45 hectares et si le décompte de cette consommation avait déjà débuté.

Il a été répondu que pour répondre aux objectifs du ZAN, le territoire doit réduire de moitié sa consommation d'espace entre 2021 et 2031 par rapport à ce qu'il a consommé pendant les dix années précédentes. Ainsi, le territoire dispose d'une enveloppe foncière de 45ha pour la période du PLUiH, soit 2025-2035.

- **Polarités**

Un participant s'interrogeait sur les différents niveaux de polarité et leurs appellations, ainsi que sur le manque de clarté entre les appellations du PLUiH (« pôle de proximité »), celles du Conseil départemental (« pôle d'équilibre ») et celles du PETR (« pôle d'irrigation »).

Il a été répondu que le PLUiH est conçu en compatibilité avec les documents supérieurs, reprenant l'ordre et les termes du SCoT. Bien que les termes puissent différer, l'idée générale reste cohérente : organiser la complémentarité des communes du territoire.

- **Zones d'activités**

Plusieurs participants se sont questionnés sur la vocation économique de zone d'activités de La Plaisance à Graçay, qui se situe sur des terres agricoles à faible potentiel agronomique et sur un emplacement semblant idéal et stratégique aux portes Sud du département.

Il a été répondu que depuis 40 ans, les 40 hectares de réserve foncière de cette zone n'ont attiré qu'une seule entreprise. La Communauté de Communes de Vierzon-Sologne-Berry a choisi de concentrer ses efforts sur le Parc Technologique de Sologne, le B3 et la zone industrielle qui suscitent un fort intérêt auprès des entreprises. La zone d'activités de La Plaisance n'est pas identifiée comme une zone stratégique dans le PADD du PLUiH.

3. RÉUNIONS PUBLIQUES

Réunions publiques du 17 et 24 octobre 2024

- **Filière d'emplois**

Plusieurs participants ont fait le constat que les jeunes quittent le territoire de l'intercommunalité pour étudier et n'y reviennent pas.

Il a été répondu que la Communauté de Communes développe une offre de formation dans les secteurs stratégiques de la santé et de la cybersécurité, et travaille à conforter l'offre de formation dans les lycées afin de permettre aux habitants de se former et de travailler dans l'intercommunalité.

- **Destination touristique**

Un participant soulignait le travail mené par le territoire sur les dernières années pour valoriser ses atouts et construire une stratégie touristique et le prolongement de cet engagement au sein du PADD.

- **Éolien**

Les participants se sont également interrogés sur sur les moyens de valoriser le patrimoine, compte tenu de la prolifération d'éoliennes sur le territoire.

Il a été répondu que l'installation des éoliennes sur le territoire a permis de développer des sources d'énergie renouvelable indispensables. Bien que leur esthétique puisse être discutée, elles répondent au besoin de mix énergétique et contribuent à l'autonomie énergétique de la Communauté de communes de Sologne-Vierzon-Berry. Le territoire dans son PADD, privilégie le développement de solutions photovoltaïques.

- **Constructibilité**

Plusieurs participants se sont demandé si leur terrain restera constructible une fois le PLUiH approuvé.

Il a été répondu que la constructibilité d'un terrain n'est pas définitive, et que le futur PLUiH pourrait redéfinir les règles en la matière. Certaines zones actuellement constructibles, selon les cartes communales ou les PLU communaux, pourraient être reclassées en zones naturelles ou agricoles. Ce travail de zonage sera mené avec soin et rigueur afin de garantir une gestion raisonnée de l'espace. La population est invitée à adresser ses remarques et suggestions à la Communauté de Communes. Toutes les demandes seront examinées attentivement dans le cadre de l'élaboration du nouveau zonage.

BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

ANNONCES DES RÉUNIONS PUBLIQUES DU 17 ET 24 OCTOBRE 2024

Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry
16 octobre 2024 ·

[Urbanisme]
Présentation du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) défini dans le cadre du PLUi-H lors de la réunion publique qui aura lieu :
📆 Jeudi 17 octobre 2024 à 18h30
📌 Salle madeleine Sologne - Ville de Vierzon



Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry
22 octobre 2024 ·

[Urbanisme]
Présentation du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) défini dans le cadre du PLUi-H lors de la deuxième réunion publique qui aura lieu :
📆 Jeudi 24 octobre 2024 à 18h30
📌 Centre socio-culturel Anny Gould - Graçay



vierzon sologne berry communauté de communes

La Communauté de Communes | Entreprendre | Vivre et habiter | Agir pour l'environnement | Découvrir et visiter

Accueil › Actualités › **PLUiH : réunions publiques**

Publié le 7 octobre 2024

Engagée depuis 2018 dans l'élaboration de son Plan local d'urbanisme intercommunal et habitat, la Collectivité organise deux réunions publiques les jeudis 17 octobre à Vierzon et 24 octobre à Graçay à 18h30, au cours desquelles sera présenté le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) défini dans le cadre du PLUiH.

Après avoir établi un diagnostic approfondi, les élus ont défini leur projet d'aménagement et de développement durables (PADD), pierre angulaire portant les ambitions en matière d'organisation de l'espace, d'ambition démographique, de production de logements, d'accueil d'activités économiques, de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers notamment.

Le PADD, structuré autour de 3 axes interdépendants vise à renforcer l'identité territoriale unique de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, en s'appuyant sur la diversité de ses communes et leurs complémentarités. L'objectif est de maintenir une attractivité durable en s'inscrivant comme un connecteur régional, en prenant en compte les évolutions sociales, environnementales et climatiques.
Il sera ensuite décliné dans les outils réglementaires : plan de zonage, règlement, orientation d'aménagement et de programmation.

SUPPORT D'ANIMATION DES RÉUNIONS PUBLIQUES DU 17 ET 24 OCTOBRE 2024





4. SITE INTERNET DE L'INTERCOMMUNALITÉ

La procédure d'élaboration du PLUiH de Vierzon-Sologne-Berry a été l'occasion d'une diffusion de l'information et d'une communication fournie via le site internet de l'intercommunalité

L'accès internet a constitué un véritable vecteur de diffusion de la démarche engagée par la communauté de communes et de prise de connaissance du contenu de la procédure d'élaboration du PLUiH.

Chaque personne a pu accéder à du contenu relatif à l'élaboration du PLUiH en cliquant sur la section du site internet dédié au PLUiH, dans la rubrique « Urbanisme ».

Cette section permettait de consulter et télécharger au format .pdf une plaquette de présentation de résumant les étapes du projet de PLUiH et les modalités de concertation associées à la procédure, ainsi que des planches de présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Dans la rubrique « Actualités » du site internet de la communauté de communes, plusieurs articles relatifs à l'avancement de l'élaboration du PLUiH ont été publié :

- « PLUiH – ateliers sur l'habitat », 1 avril 2019 ;
- « Élaboration du PLUiH », 8 février 2023 ;
- « PLUiH : réunions publiques », 7 octobre 2024.

Brèves d'actualités



Publié le 1 avril 2019

La CDC est lancée depuis plusieurs mois dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat.

Le document d'urbanisme intercommunal aura valeur de programme local de l'habitat et c'est pourquoi est organisé ce matin un atelier de travail autour des grandes thématiques de l'habitat.
Il s'agit ici de cerner les besoins et problématiques liées à l'habitat sur le territoire afin d'enrichir collectivement le diagnostic territorial et le volet habitat du PLUIH avec les connaissances des acteurs du territoire (bailleurs sociaux, réservataires, services de la DDT18, du Département, du SIRDAB, notaires et agences immobilières, CAUE et les services de la ville de Vierzon).
Ce travail permettra également d'amorcer la réflexion sur les projets qui pourraient être inscrits dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUIH.

Opération récupération des pesticides

Dans le cadre de la semaine d'alternatives aux pesticides, les Ambassadeurs du Tri de la CDC et Nature18 ont proposé une opération de récupération des bidons de pesticides (vides ou non) en déchetterie du Vieux domaine à Vierzon le 28 mars dernier. Des livrets sur le jardinage écologique et des jardi-fiches étaient distribués en échanges avec des conseils! Depuis le 1er janvier 2019, les jardiniers amateurs ne peuvent plus utiliser et stoker de pesticides pour l'entretien de leurs jardins.
Informations auprès des Ambassadeurs du Tri (02 48 71 92 27/ambassadeur.tri@cc-vierzon.fr) ou de Nature 18 (https://www.nature18.org/)



Publié le 7 octobre 2024

Engagée depuis 2018 dans l'élaboration de son Plan local d'urbanisme intercommunal et habitat, la Collectivité organise deux réunions publiques les jeudis 17 octobre à Vierzon et 24 octobre à Graçay à 18h30, au cours desquelles sera présenté le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) défini dans le cadre du PLUiH.

Après avoir établi un diagnostic approfondi, les élus ont défini leur projet d'aménagement et de développement durables (PADD), pierre angulaire portant les ambitions en matière d'organisation de l'espace, d'ambition démographique, de production de logements, d'accueil d'activités économiques, de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers notamment.

Le PADD, structuré autour de 3 axes interdépendants vise à renforcer l'identité territoriale unique de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, en s'appuyant sur la diversité de ses communes et leurs complémentarités. L'objectif est de maintenir une attractivité durable en s'inscrivant comme un connecteur régional, en prenant en compte les évolutions sociales, environnementales et climatiques.
Il sera ensuite décliné dans les outils réglementaires : plan de zonage, règlement, orientation d'aménagement et de programmation.

4. SITE INTERNET DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Brèves d'actualités



vierzon sologne berry

La Communauté de Communes | Entreprendre | Vivre et habiter | Agir pour l'environnement | Découvrir et visiter

Publié le 8 février 2023

La Communauté de communes est engagée depuis mars 2018 dans l'élaboration de son Plan local d'urbanisme intercommunal qui couvrira l'intégralité du périmètre de la Communauté de communes.

Redémarrée en septembre dernier, la démarche est l'occasion de définir les enjeux et les défis que le PLUiH devra relever.
Plusieurs temps d'échanges avec les élus ont été organisés cet automne dans une démarche de co-construction de l'un des documents moteur du PLUiH, le PADD qui déterminera la politique d'aménagement et de développement durable du territoire de Vierzon-Sologne-Berry à moyen et long terme au travers de grands objectifs.
Citons par exemple la pérennisation de l'installation de jeunes ménages, la valorisation du potentiel touristique comme vecteur d'attractivité pour notre territoire, l'équilibre entre la ville centre et les communes rurales...

Extrait de la page internet dédiée à l'élaboration du PLUiH sur le site internet de l'intercommunalité



vierzon sologne berry

La Communauté de Communes | Entreprendre | Vivre et habiter | Agir pour l'environnement | Découvrir et visiter

PLUIH

Accueil > Urbanisme > PLUIH

À la différence des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) élaborés à l'échelle communale, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) vise à porter à l'échelle intercommunale les problématiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacement afin de créer un projet de territoire porté par les communes et l'intercommunalité.

LE PLUIH : LE CADRE DE L'URBANISME INTERCOMMUNAL

La Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry s'est engagée dans l'élaboration d'un PLUI-H (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ayant valeur de Plan local de l'Habitat) par délibération en date du 22 mars 2018.
Une extension du périmètre d'études du PLUiH a été réalisé le 10 février 2021 suite à l'intégration des communes de Neuvy-sur-Barangeon, Vignoux-sur-Barangeon, Vouzeron et Saint-Laurent à la Collectivité, afin de garantir une cohérence sur l'ensemble du territoire.
L'objectif de ce document d'urbanisme intercommunal est de développer une vision stratégique globale du territoire en s'appuyant sur les enjeux et le dynamisme de notre intercommunalité par la prise en compte des particularités de chacune des communes de notre intercommunalité.

Plaquette de présentation

Projet d'aménagement et de développement durable

Élaboré sur la base du diagnostic, le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) définit les grandes orientations stratégiques pour l'avenir du territoire. Il s'agit de la feuille de route politique des élus pour les 10 à 15 prochaines années, englobant des objectifs en matière d'habitat, de développement économique, de préservation des ressources naturelles, et d'amélioration de la qualité de vie.
Les habitants ont été sollicités lors de réunions publiques organisées en octobre 2024 avec l'équipe technique du service urbanisme et le bureau d'études en charge du projet.
Les orientations générales de ce projet ont été débattues devant le Conseil communautaire lors de sa séance du 27 mars 2025.

Des registres de concertation sont disponibles tout au long de la procédure au siège de la collectivité, et dans chaque mairie du périmètre d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal et habitat.

PADD

5. SITES INTERNET DES COMMUNES

La procédure de révision du PLU de Coignières a été l'occasion d'une diffusion de l'information et d'une large communication via le site internet des communes de l'intercommunalité.

L'accès internet a constitué un véritable vecteur de diffusion de la démarche engagée par l'intercommunalité et de prise de connaissance du contenu de la procédure d'élaboration du PLUiH.

Certaines communes, comme Foëcy, Graçay ou encore Vouzeron, ont participé à la diffusion d'éléments d'information et de communication sur le PLUiH issus de l'intercommunalité ou à la rédaction d'articles sur le sujet informant sur les enjeux et l'avancée du projet, tandis que certaines communes se sont limitées à mentionner le projet de PLUiH seulement dans des comptes-rendus de conseils municipaux consultables sur les sites internet des communes.

Sur les sites internet des communes qui ont participé à la diffusion de la démarche du PLUiH, les éléments suivants pouvaient être généralement consultés et téléchargés au format .pdf :

- la plaquette de présentation du projet d'élaboration du PLUiH.

Brèves d'actualités (Vouzeron)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat



5. SITES INTERNET DES COMMUNES

Extrait de la page internet dédiée à l'élaboration du PLUiH sur le site internet de la commune de Foëcy

PLUiH

La CDC est engagée depuis mars 2018 dans l'élaboration de son Plan local d'urbanisme intercommunal qui couvrira l'intégralité du périmètre de la Communauté de communes. Redémarrée en septembre dernier, la démarche est l'occasion de définir les enjeux et les défis que le PLUi-H devra relever. Plusieurs temps d'échanges avec les élus ont été organisés cet automne dans une démarche de co-construction de l'un des documents moteur du PLUi-H, le PADD qui déterminera la politique d'aménagement et de développement durable du territoire de Vierzon-Sologne-Berry à moyen et long terme au travers de grands objectifs. Citons par exemple la pérennisation de l'installation de jeunes ménages, la valorisation du potentiel touristique comme vecteur d'attractivité pour notre territoire, l'équilibre entre la ville centre et les communes rurales…

Au programme des prochains mois : affichage et mise à disposition de registres dans les communes, mise à disposition d'information sur les sites internet, organisation de réunions publiques au printemps.

www.cc-vierzon.fr



AFFICHE PLUIH 2023

Extrait de la page internet dédiée à l'élaboration du PLUiH sur le site internet de la commune de Graçay



Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat (PLUiH)

Posté le 02/02/2023

La Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry est engagée depuis mars 2018 dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) tenant lieu de programme local de l'habitat (PLUi-H) qui couvrira l'intégralité du périmètre de la Communauté de communes.

Le lancement de cette démarche est l'occasion de définir avec les habitants du territoire un projet global d'aménagement et de développement à l'horizon des 15 prochaines années et de fixer des règles générales d'utilisation du sol et de construction sur l'ensemble des communes.

Le projet est entré dans la phase d'élaboration du PADD, clé de voute du PLUiH qui énonce les principales orientations des communes en matière d'aménagement.

La construction de ce projet de territoire PLUiH concerne tous les acteurs du territoire : habitants, entreprises, associations, agriculteurs, etc.

UN PLUiH, POUR QUOI FAIRE ?

CADRE DE VIE
Le PLUiH veille à la qualité paysagère sur l'ensemble du territoire de l'EPCI et valorise le cadre de vie des habitants.

HABITAT
Le PLUiH accompagne la production de logements notamment dans la mise en cohérence des politiques d'aménagement et de l'habitat. Il facilite la mise en œuvre des politiques en faveur du logement.

CLIMAT
Le PLUiH est un outil d'atténuation et d'adaptation aux impacts du changement climatique. Il détermine ainsi les conditions d'un aménagement prenant en compte cet enjeu.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
Le PLUiH assure la pérennité des pôles d'activités et leur attractivité en prenant en compte le caractère diversifié du territoire. Il apporte des réponses adaptées aux besoins des entreprises.

Voir plaquette du PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT (PLUiH)

6. SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES DANS LE REGISTRE DE CONCERTATION

Dans le cadre de la concertation publique relative à l'élaboration du PLUiH de Vierzon-Sologne-Berry, **35 avis et contributions** ont été formulés par les habitants et le public soit sur le registre de concertation, soit par mail ou courrier ou adressé en mairies ou au siège de l'intercommunalité.

7. SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE PRÉALABLE

La concertation publique relative à l'élaboration du PLUiH s'est tenue de manière continue jusqu'à l'arrêt de projet du PLUiH par le Conseil Communautaire.

Les modalités de concertation préalable prévues par la communauté de communes **ont toute été mises en œuvre et d'autres dispositions ont été prises pour assurer l'information, la concertation et la participation des habitants au projet.**

L'outil de concertation qui a connu la plus **forte mobilisation est la réunion publique du 24 octobre 2024 qui présentait les enjeux issus du diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables**

Tout au long de la procédure, les avis se sont principalement traduits par des contributions portant sur :

- **La constructibilité en zone agricole et naturelle**
 - La méthodologie employée pour la définition du zonage du PLUiH s'inscrit dans une logique de gestion économe de l'espace, dans un rapport de compatibilité avec les principes législatifs découlant de la loi Climat et Résilience et l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Ainsi, les principes soutenus lors de l'élaboration du zonage induisent de limiter le mitage et la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers, et donc de limiter l'implantation de nouvelles constructions sur des espaces non artificialisés. En ce sens, le règlement écrit élaboré dans le cadre du PLUiH encadre la constructibilité dans les zones agricoles et naturelles par l'interdiction des nouvelles constructions à destination d'habitation, tout en laissant des possibilités d'évolution des bâtiments d'habitation préexistants en autorisant la réalisation d'adaptations, d'extensions ou d'annexes aux habitations.
- **La hauteur des clôtures**
 - Le règlement écrit élaboré dans le cadre du PLUiH définit des dispositions visant à leur bonne intégration paysagère, à la fois pour assurer la qualité des espaces urbains, en bordures des voies et en limites séparatives, mais aussi pour préserver la qualité paysagère des espaces agricoles et naturels. De ce fait, le règlement écrit introduit des dispositions visant à la limitation de la hauteur des clôtures, lorsque le terrain est en pente et lorsqu'elles sont implantées en bordures des voies ou en limites séparatives. Le règlement écrit introduit également des dispositions sur la forme, le traitement et l'aspect des clôtures, afin de faciliter leur intégration dans l'environnement dans lequel elles s'inscrivent. Le règlement écrit du PLUiH peut également intégrer des dispositions visant à limiter l'engrillagement des espaces agricoles ou naturels et à assurer la libre circulation de la faune sauvage.

- **L'implantation d'emplacements réservés sur des terrains privés**

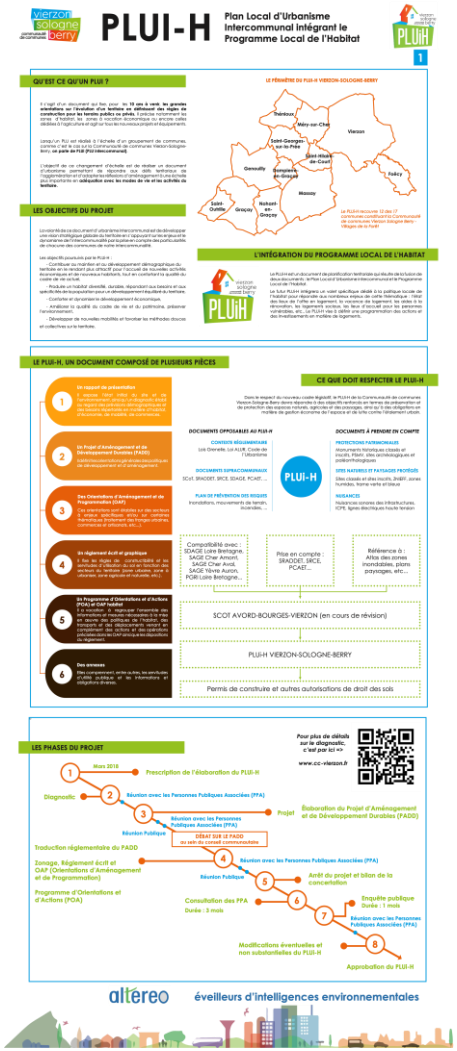
 - Un « emplacement réservé » est un terrain (bâti ou non) que peut se réserver une commune pour y réaliser des projets d'intérêt général. L'existence d'un tel emplacement interdit au propriétaire de construire sur son terrain. Toutefois, il peut l'utiliser comme bon lui semble (installer une piscine gonflable, des transats, un potager etc.) tant que la collectivité bénéficiaire de la réserve n'a pas pris la décision d'acquérir. Un propriétaire peut réclamer la suppression d'un emplacement réservé en effectuant une demande d'évolution du document d'urbanisme auprès de la mairie afin de ne plus y faire figurer le terrain comme réservé, ou d'adresser une mise en demeure au bénéficiaire de l'emplacement réservé qu'il acquiert le terrain, selon une procédure de délaissement. Cependant, dans le cadre de l'élaboration du règlement graphique du PLUiH, il revient aux communes de décider si oui ou non elles souhaitent maintenir ou supprimer un emplacement réservé.

- **La conformité du cadastre utilisé sur le règlement graphique du PLUiH**

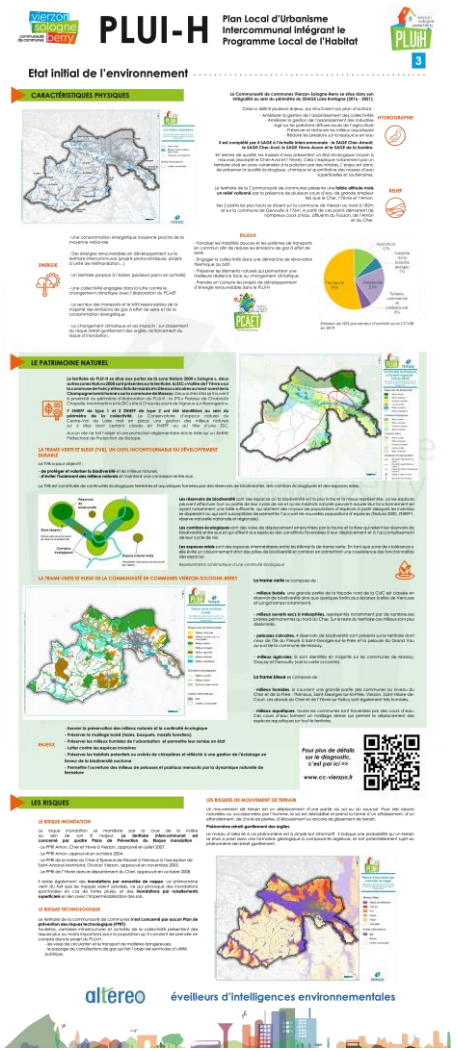
 - Le règlement graphique élaboré dans le cadre d'un document d'urbanisme se base de manière générale sur la version du cadastre la plus récente pouvant être disponible au moment de la réalisation de celui-ci. Le cadastre est par ailleurs un outil qui évolue constamment au gré des nouvelles constructions édifiées, et donc un outil qui est mis à jour régulièrement afin de pouvoir faire apparaître les nouvelles constructions sortant de terre au fil des autorisations d'urbanisme. Il arrive donc que parfois, certaines nouvelles constructions n'apparaissent pas au règlement graphique d'un document d'urbanisme. Une version actualisée du cadastre est publiée en général tous les trimestres, afin d'assurer le suivi et la prise en compte des nouvelles constructions autorisées au sein des municipalités. Le règlement graphique élaboré dans le cadre du PLUiH veille à intégrer la version du cadastre la plus actualisée possible.

8. AUTRES SUPPORTS DE CONCERTATION

3 panneaux de présentation sur le diagnostic







8. AUTRES SUPPORTS DE CONCERTATION

Séminaires et ateliers ouverts aux acteurs de l'aménagement du territoire



Ont le plaisir de vous convier

Au SÉMINAIRE DE LANCEMENT
du Plan Local d'urbanisme Intercommunal et Habitat (PLUiH)

LE JEUDI 24 JANVIER 2019
AU CENTRE DE CONGRÈS DE VIERZON

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE
9h00 : **Accueil café**
9h30 : **Ouverture du séminaire**

- **Présentation des Bureaux d'études ALTEREO et BIOTOPE, équipe en charge de la mission,**
- **Présentation de la méthodologie et du planning prévisionnel d'élaboration du document d'urbanisme intercommunal.**

A destination de l'ensemble des conseillers municipaux ou communautaires et des acteurs locaux, le comité de pilotage a choisi d'organiser un séminaire de lancement pour présenter les intervenants, la méthodologie et le planning prévisionnel de l'étude.
Cette demi-journée aura également pour objectif de créer un réseau d'acteur autour de la création du document d'urbanisme de la communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

CONTACTS : Équipe en charge de l'élaboration du PLUiH
Directrice du service urbanisme : Florence GAILLIEGUE
Chargée de mission PLUiH et Habitat Social : Floriane TRIENTZ
Mail : pluih@cc-vierzon.fr



Ont le plaisir de vous convier

à un ATELIER HABITAT
du Plan Local d'urbanisme Intercommunal et Habitat (PLUiH)

LE MERCREDI 27 MARS 2019
AU CENTRE DE CONGRÈS DE VIERZON

DÉROULEMENT DE LA MATINÉE
9h00 : **Café**
9h30 : **Ouverture des ateliers**

- **Réalisation d'atelier de travail autour de quatre grands thèmes :**
 Logement locatif privé et social / Marché de l'immobilier / vacance et habitat dégradé / mobilité dans le parcours résidentiel.
- **Restitution des ateliers à l'assemblée et présentation de quelques éléments du diagnostic réalisé par le bureau d'études ALTEREO.**

A destination de l'ensemble des acteurs de l'habitat du territoire, le comité de pilotage a choisi d'organiser un atelier sur la thématique «Habitat» afin de cerner les besoins et les problématiques de l'habitat dans le territoire et ainsi enrichir collectivement le diagnostic territorial. Un travail qui permettra d'amorcer la réflexion sur les projets qui pourraient être inscrits dans le Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du document intercommunal.

CONTACTS : Équipe en charge de l'élaboration du PLUiH
Directrice du service urbanisme : Florence GAILLIEGUE
Chargée de mission PLUiH et Habitat Social : Floriane TRIENTZ

Mail : pluih@cc-vierzon.fr - Tél. 02 48 52 65 33

8. AUTRES SUPPORTS DE CONCERTATION

4 panneaux de présentation du PADD



1



2



3



4

8. AUTRES SUPPORTS DE CONCERTATION

Publications dans la presse locale

Vidéos

LE BERRY RÉPUBLICAIN

Travaux - Urbanisme

La CdC Vierzon-Sologne-Berry écrit l'avenir de son territoire

La communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry lance une série de consultations le mois prochain, dans le cadre de l'élaboration de son PLUI-H. Un document d'urbanisme où s'écrit le territoire de demain.

Par Sabrina Vernade

Publié le 28 janvier 2019 à 13h00



VISION. Au travers du PLUI-H, les élus de la communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry vont dessiner les contours de leur territoire de demain. © michel

Si les documents d'urbanisme (plan local d'urbanisme et carte communale) ont longtemps été de la compétence des communes, la loi Alur (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) du 24 mars 2014 a changé la donne. Cette compétence est devenue intercommunale pour les EPCI (ou communautés de communes) de plus de 20.000 habitants. Les élus de la communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry ont alors choisi de « travailler pour que l'application de la loi soit en cohérence avec les enjeux du territoire », indique Rached Ait-Slimane, sixième vice-président en charge de l'urbanisme, en prenant un arrêté de prescription d'un plan local d'urbanisme intercommunal le 22 mars 2018.



Votre journ

14 LUNDI 28 JANVIER 2019 LE BERRY REPUBLICAIN

LES RENDEZ-VOUS DU JOUR

OFFICE DE TOURISME. Exposition. Jean-Gilles Badaire, 10 heures à 12 h 30 et 14 à 17 heures.

AJCV. Atelier couture. 11, rue du Péry. Tarif : 5 euros par trimestre. De 13 h 30 à 15 h 30. Renseignements au 02.48.71.65.45.

UNRPA. Permanence. 8, rue du Champanet, de 14 h 30 à 17 heures.

UNIVERSITÉ POPULAIRE. Langue vivante. 38, rue Maréchal-Joffre, initiation à la langue arabe, de 18 à 20 heures. Contact : 06.19.21.91.88.

LECTURE DES LETTRES D'UN POILU À LA MÉDIATHÈQUE PAUL-ÉLUARD



HISTOIRE. Correspondance entre un poilu et son épouse. « *Ma chère Clémentine...* ». C'est par ces mots que la lecture de Jacques Chollet démarre, plongeant le public dans l'intimité d'un couple à travers sa correspondance du 2 août 1914 au 1er février 1919. Samedi, les lettres d'un poilu et de sa femme ont été lues à la médiathèque. Bernadette Cracco et Jacques Chollet, des cousins, ont prêté leur voix et leur passé à la médiathèque en venant y lire la correspondance de leur grand-père, Edmond, à sa femme, Clémentine. Plus de 800 lettres ont été retrouvées par la famille. La femme de Jacques Chollet, Marie-France, replaçait chaque lettre lue dans son contexte historique afin d'en saisir les subtilités. Cela permettait, aussi, de suivre l'évolution de la guerre.

Vierzon → Vivre sa ville

URBANISME ■ La communauté de communes Vierzon Sologne Berry travaille à l'élaboration de son PLUI-H

La CDC dessine son territoire de demain

La communauté de communes Vierzon Sologne Berry lance une série de consultations le mois prochain, dans le cadre de l'élaboration de son PLUI-H. Un document d'urbanisme où s'écrit le territoire de demain.

Sabrina Vernade
sabrina.vernade@centrefrance.com

Si les documents d'urbanisme (plan local d'urbanisme et carte communale) ont longtemps été de la compétence des communes, la loi Alur (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) du 24 mars 2014 a changé la donne. Cette compétence est devenue intercommunale pour les EPCI (ou communautés de communes) de plus de 20.000 habitants.

Les élus de la communauté de communes Vierzon Sologne Berry ont choisi de « travailler pour que l'application de la loi soit en cohérence avec les enjeux du territoire », indique Rached Ait-Slimane, sixième vice-président en charge de l'urbanisme, en prenant un arrêté de prescription d'un plan local d'urbanisme intercommunal le 22 mars 2018.



VISION. Au travers du PLUI-H, les élus de la communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry vont dessiner les contours de leur territoire de demain. PHOTO D'ARCHIVES STÉPHANIE PARA

« Mieux répondre aux besoins de la population »

1 Le choix de la co-construction. Pour établir ce plan, ils ont choisi de « travailler avec tous les acteurs du territoire. On va essayer de co-construire notre plan local d'urbanisme intercommunal. » Un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), qui concernera, également, l'habitat, car « la ville de Vierzon a un plan local d'habitat, alors on fusionne les deux », d'où le terme de PLUI-H.

Pour encadrer ce projet, les élus ont dû tenir compte de la « gouvernance » imposée par la loi, comme la conférence des maires (le bureau de la CDC et les maires de toutes les communes du territoire), ou encore le comité de pilotage prévu dans cette même loi (une commission urbanisme). « Mais le président *(de la communauté de communes, François Dumon, NDLR)* a, aussi, souhaité un binôme avec un représentant de Vierzon pour le territoire urbain, et un autre pour le territoire rural, qui sera chargé de mesurer les enjeux des deux types de territoire », et ainsi « mieux répondre aux besoins de la population. »

2 Les enjeux. Ce PLUI-H devra définir la vision des élus pour leur territoire pour les dix ou quinze années à venir. La CDC a, donc, choisi d'associer à ses réflexions la commune de Foëcy, qui vient d'intégrer la collectivité (la délibération prescriptive du PLUI-H est antérieure à l'adhésion de Foëcy), mais aussi Massay, qui a clairement exprimé son souhait de rejoindre l'intercommunalité vierzonnaise.

Ensemble, ils vont écrire l'avenir de leur territoire, en matière de construction de logement, de mobilité, de développement économique, de qualité du cadre de vie. « Nous devons trouver plusieurs équilibres : « l'équilibre entre notre ville-centre (Vierzon) et la ruralité », mais aussi entre l'urbanisation et la préservation des terres agricoles, la protection des sites naturels... En tenant compte des prescriptions de la loi Alur, notamment « d'arrêter de nous étendre, de consommer des terres agricoles, mais de regarder d'abord ce qu'on pourrait faire dans les centres-bourgs : combler les dents creuses, reconquérir certains espaces, requalifier des friches... »

3 Le calendrier. La première étape, lancée ce mois-ci, c'est le diagnostic, qui doit durer huit mois. Il s'agit « d'écouter et de demander à tous les acteurs du territoire, pas ce qu'ils souhaitent mais plutôt ce qu'ils ont. » Les agriculteurs, par exemple, se sont exprimés mercredi dernier, lors d'une réunion organisée à Genouilly. D'autres rencontres seront organisées à l'attention des acteurs économiques, « des acteurs touristiques, pourquoi pas », et de la population.

Le Plan d'aménagement et de développement durable. La seconde étape, le Plan d'aménagement et de développement durable, ou PADD. « C'est le cœur du PLUI. C'est là qu'on va travailler avec les acteurs, avec les élus, sur les objectifs de ce PLUI. » En se posant ces questions : « Qu'est-ce qu'on souhaite ? Et comment on répond à la législation ? » Cette étape doit durer entre neuf et dix mois.

Trouver « l'équilibre entre notre ville-centre (Vierzon) et la ruralité »

« Pour nous, il faut que la clef de voûte des choix politiques soit définie avant mars 2020 », avant les municipales. Cette étape, comme la précédente et les suivantes, se fera toujours en lien avec la Direction départementale des territoires (DDT), les chambres consulaires (chambre d'agriculture, chambre de commerce et d'industrie...), ou encore les syndicats (de gestion des cours d'eau).

La réglementation. Puis, « on va regarder comment on décline la stratégie du territoire en règlements. » Une étape, d'une durée d'un an, qui doit permettre d'arrêter un projet qui sera soumis, ensuite, à enquête publique. Le document final établira les zonages et les règlements qui s'y appliquent et sera, ainsi, applicable sur l'ensemble des communes du territoire.

Une révision du PLUI-H qui pourrait s'imposer dans le temps

La communauté de communes Vierzon Sologne Berry n'a pas voulu perdre de temps pour élaborer son plan local d'urbanisme intercommunal et habitat, mais elle pourrait être amenée à le réviser dans le temps.

En effet, elle travaille sur un document qui est la dernière strate en matière d'urbanisme. Celui-ci doit répondre aux grandes lignes fixées en amont par le SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), établi par la Région, et par le SCoT (schéma de cohérence territoriale), à l'échelle des pays. Sauf que la Région travaille encore sur son SRADDET. L'enquête publique est prévue pour le printemps prochain et son application ne doit intervenir qu'au premier trimestre 2020.

Quant au SCoT, il n'a jamais été lancé. Le pays de Vierzon, avec ses vingt-cinq communes, avait été désigné après un appel à projets pour élaborer le SCoT, sauf que le projet n'a jamais abouti. Mais il sera bientôt sur les rails, puisque c'est l'un des principaux objectifs de sa fusion avec le pays de Bourges et le Sirdab (syndicat intercommunal pour la révision et le suivi du schéma directeur de l'agglomération berruyère) prévue en mai 2019. Ce sera alors le Pôle d'équilibre rural et territorial (PETR), résultat de cette fusion entre les trois entités, qui planchera sur l'élaboration d'un SCoT à grande échelle, en conformité avec les objectifs qui seront fixés par le SRADDET.

CONSULTATIONS

PERMANENCES

MÉRY-SUR-CHER. Le 20 février, de 9 à 12 heures, à la mairie.

VIERZON. Le 20 février, de 14 à 17 heures, à la mairie.

GENOUILLY. Le 21 février, de 9 à 12 heures, à la mairie.

GRAÇAY. Le 22 février, de 9 à 12 heures, à la mairie.

REGISTRES

DANS LES MAIRIES. Un registre est à la disposition des habitants dans chacune des mairies des communes du territoire et au siège de la communauté de communes, à Vierzon (2, rue Blanche-Baron). Toutes les personnes peuvent venir y faire part de leurs propositions, de leurs suggestions, sur le PLUI-H.

Berry

18 MERCREDI 16 OCTOBRE 2024 LE BERRY RÉPUBLICAIN

Vierzon → Ville et environs

MARCHÉ DE L'EHPAD DE LA NOUE

ANIMATION ■ Le marché artisanal et gourmand de



l'Ehpad de La Noue a eu lieu dimanche toute la journée. Au programme, de quoi satisfaire les papilles (Saveurs et traditions du Berry ; produits artisanaux de Guy Perrot tels moutarde, vinaigre, confitures...) autant que les yeux (pièces uniques en bois massif devenues luminaires d'Isabelle Constantin ; personnalisation de textiles et d'objets de Colleen Ferreira-Da Silva ; compositions florales d'Edith Sauvette...). Le service



animation de l'Ehpad avait bien fait les choses, prévoyant aussi des animations : démonstrations du groupe folklorique les Berrinauts et balades à dos d'ânes grâce à l'Association Nançay Ânes & Attelages de Régis Garnier. Et l'association des Amis de La Noue était bien sûr de la partie, s'occupant de la friperie et tenant un stand d'objets fabriqués par ses membres ou offerts.

URBANISME ■ Deux réunions publiques sont organisées à Vierzon et Graçay

Un plan d'urbanisme pour 2026

Deux réunions publiques auront lieu, à Vierzon et Graçay, pour présenter le projet d'aménagement et de développement durables de la communauté de communes. Il servira à bâtir le plan local d'urbanisme intercommunal et habitat.

Benoît Marin
benoit.marin@centrefrance.com

La communauté de communes Vierzon Sologne Berry devrait se doter, pour la première fois, d'un plan local d'urbanisme intercommunal et habitat (PLUIH). Il s'agit de planifier l'urbanisme au niveau intercommunal. Le plan devrait voir le jour « après les élections municipales de 2026 », précise François Dumon, président de la communauté de communes.

Adoption en décembre

Mais avant de mettre en place ce PLUIH, plusieurs étapes sont nécessaires. Après le diagnostic, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) va être présenté aux habitants. Deux réunions publiques seront ainsi proposées : la première demain, à Vierzon, et le deuxième jeudi 24 octobre, à Graçay. Le PADD devrait être adopté en conseil communautaire, en décembre.

Le PADD veut positionner stratégiquement le territoire pour les dix prochaines années, en trois axes : renouveler l'image du territoire et renforcer son attractivité ; dynamiser l'activité économique ; et engager un mode de développement respectueux des milieux et des sites.

« L'important, c'est que l'on ait une vision globale, une politique commune, sur toute la communauté de communes », souligne Rached Ait-Slimane, maire de Méry-sur-Cher.

L'introduction du PLUIH devrait avoir des effets pour les habitants, au niveau des zones constructibles : « Pour les extensions de la ville en périphérie, cela va concer, prévient Franck Michoux.



ÉLUS. Franck Michoux, adjoint à la mairie de Vierzon ; François Dumon, président de la communauté de communes Vierzon Sologne Berry, et Rached Ait-Slimane, maire de Méry-sur-Cher. PHOTO S.M.

Je pense aux zones en pente et en argile. » D'autre part, en zone rurale, les logements en centre-bourgs sont délaissés au profit du mitage : le plan devrait aider à remédier à cette situation.

Pratique. Réunions publiques sur le plan local d'urbanisme intercommunal et habitat (PLUIH), demain, à 18 h 30, à la salle Madeleine-Sologne de Vierzon et jeudi 24 octobre, à 18 h 30, au centre socioculturel Anny-Gould de Graçay.

PREUILLY

VOUZERON

8. AUTRES SUPPORTS DE CONCERTATION

Publications dans le bulletin communautaire

DAMPIERRE-EN-GRAÇAY · FOËCY · GENOUILLY · GRAÇAY · MERY-SUR-CHER · NOHANT-EN-GRAÇAY · SAINT-GEORGES-SUR-LA-PRÉE · SAINT-HILAIRE-DE-COURT · SAINT-OUTRILLE · THÉNIOUX · VIERZON

CDC INFOS — vierzon sologne berry, communauté de communes

JOURNAL D'INFORMATION • MARS 2019 • N°25 • www.cc-vierzon.fr

DOSSIER COMMUNAUTAIRE

UN TERRITOIRE QUI S'AGRANDIT !

Ça y est, c'est fait !

La Communauté de Communes vient de s'agrandir ! Foëcy et « Vierzon, Sologne, Berry » ont en effet décidé de faire cause commune. Un vrai plus pour l'une et l'autre des parties.

En intégrant Foëcy dans la Communauté de Communes, c'est une nouvelle aire urbaine et une nouvelle dynamique – économique, démographique, touristique, environnementale… – qui va se mettre en place, permettant désormais de valoriser encore davantage les forces et les initiatives qui font vivre et bouger le territoire.

Comme ces entreprises et associations dont vous allez découvrir les actions solidaires et environnementales à travers les pages qui suivent.



ACTUALITÉS
- Les enfants sensibilisés au recyclage des DEEE
- La collecte des instruments d'écriture
- Contes et belles histoires à la crèche intercommunale
- LibôLou, votre ludothèque en ligne !

ÉCONOMIE
- Avec Foëcy, la CDC s'agrandit !
- Le centre d'appels transformé en MAM
- ALTEA : un nouveau site pour les palettes
- TLM Transports met les gaz pour l'environnement
- investissement chez CD Meca
- Place à l'Atelier Gourmand
- Un nouveau souffle rue Joffre
- Eighteen clothing
- Retotub

TOURISME
- La taxe de séjour en ligne
- Agenda

INFRASTRUCTURES
- Ilot B3 : la réhabilitation se poursuit
- Elaboration du PLUIH

ENVIRONNEMENT
- S'inscrire davantage dans le développement durable
- Collecte des bouchons en plastique
- Distribution de compost

ÉDITO

Bienvenue aux habitants et aux élus de la Commune de Foëcy qui intègrent notre Communauté de Communes. C'est un pas important qui en appelle d'autres. La dynamique en cours sur notre territoire se poursuit, vous découvrirez à travers ces pages l'ensemble des projets et réalisations en cours. Ce sont plus de 4 742 600 € que nous allons investir en 2019 sur notre territoire avec au niveau économique la construction d'un atelier relais sur le Parc Technologique de Sologne et la viabilisation de la tranche 3 de ce parc d'activités qui permettra notamment de mettre en commercialisation une dizaine de lots le long de la rocade Nord (deux lots sont d'ores et déjà pré-réservés).
Pour conserver ce beau patrimoine industriel qu'est le B3 (site Société Française), nous lancerons la réhabilitation d'une partie du clos et couvert sur plusieurs nefs. Je tiens à préciser que cet investissement majeur et structurant pour notre territoire est financé à hauteur de 80%, par la Région, la DRAC et le Département. Je les remercie de leur soutien. Au niveau de l'environnement, nous rénoverons la déchetterie du Petit Râteau devenue obsolète. Ces travaux permettront de faciliter et sécuriser l'accès des usagers. Ces projets vont encourager des investissements privés et permettre à notre CDC de garder son attractivité. Toutes ces actions concourent au développement de l'économie et de l'emploi dans notre intercommunalité. Je remercie tous les acteurs qui font vivre ce bassin de vie et qui s'impliquent dans cette nouvelle étape.
Merci à tous de votre collaboration..

François DUMON
Président de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry



INFRASTRUCTURES



ILOT B3 : LA RÉHABILITATION SE POURSUIT

Une nouvelle phase de travaux sera lancée à la fin de l'année. Elle concerne la rénovation de 3 à 5 nefs de l'ancien bâtiment de la Société Française Vierzonnaise, soit un maximum de 4 000 m² dédiés à la culture et aux loisirs.

La reconquête progressive des anciens bâtiments industriels se poursuit ! Après la restructuration de la place Gabriel Péri et l'implantation du bowling et du restaurant sur près de 2500 m², une nouvelle phase de réhabilitation va être prochainement lancée sur l'ancien site de montage de la Société de Fabrication Vierzonnaise. Sur les 18 000 m² que compte cet ensemble emblématique et patrimonial de Vierzon, 4000 m² devraient être prochainement transformés. Il s'agit en effet de réhabiliter 3 à 5 des 11 nefs restantes : une procédure va être ouverte pour au moins 3 d'entre elles.

Au cœur de ce quartier qui se développe et évolue au profit d'un public jeune et familial, la Communauté de Communes poursuit ses efforts et maintient plus que jamais sa volonté de faire de ce site, au potentiel énorme, un pôle de culture et de loisirs. Ainsi, après un centre de congrès et un cinéma et un bowling, plusieurs pistes sont à l'étude comme l'implantation d'une auberge de jeunesse… Coût de l'opération : 1,920 M€, subentionné à 80% (50% par le Conseil Régional, 20% par la DRAC et 10% par le Conseil Départemental). À l'heure de la poursuite des études de maîtrise d'oeuvre, de l'instruction du permis de construire, et de la consultation des entreprises qui se dérouleront jusqu'en septembre, les premiers coups de pelle des travaux sont attendus à l'hiver 2019. De quoi continuer à donner au quartier un nouveau souffle et une nouvelle dynamique tant espérée par les habitants et déjà bien amorcée.

AMÉNAGEMENT ET URBANISME : ÉLABORATION DU PLUIH

LES ÉTAPES DU PROJET DE PLUIH

1	2	3	4
LE DIAGNOSTIC	LE PROJET	LES RÈGLES	LA VALIDATION
8 mois	9 mois	12 mois	7 mois

La Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry est engagée depuis mars 2018 dans l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat (PLUi-H) qui couvrira l'intégralité du périmètre de la Communauté de communes (les 11 communes).

Le lancement de cette démarche est l'occasion de définir et de co-construire avec les habitants du territoire un projet global d'aménagement et de développement à l'horizon des 15 prochaines années et de fixer des règles générales d'utilisation du sol et de construction sur l'ensemble des communes. Plusieurs étapes vont rythmer la réflexion et l'élaboration du PLUiH : la première phase porte sur le diagnostic complet du territoire. Le bureau d'études ALTEREO accompagnera la communauté de communes tout au long de cette démarche. La construction de ce projet de territoire concerne tous les acteurs du territoire : habitants, entreprises, associations, agriculteurs, etc.

Des outils de concertation et d'information seront mis en place tout au long de la procédure afin que vous puissiez vous exprimer. Un registre est d'ailleurs mis à disposition dans chaque mairie et dans les locaux de la Communauté de communes.

CONTACT : contact-pluih@cc-vierzon.fr

JOURNAL D'INFORMATION • MARS 2019 • N°25 • WWW.CC-VIERZON.FR 7

TALENTS D'ICI

Christophe Lagarde, l'homme qui fait des étincelles



À la tête depuis 10 ans de System Weld, société de formation en soudure basée à Vierzon, Christophe Lagarde est surtout connu pour être l'un des organisateurs du Championnat de France de soudure. Un événement unique en France qui tiendra sa 2e édition en mai au Parc des expositions à Vierzon.

« Les jeunes aujourd'hui veulent du rêve, de l'étincelle et du Dubaï ! Moi, j'ai fait le choix de parler de l'industrie de façon valorisante et intéressante. » Il faut dire que Christophe Lagarde, soudeur aéronautique qualifié, a le feu sacré. Après 15 ans passés chez MBDA, il se lance en indépendant dans la formation en soudure en 2009, avant de créer, quatre ans plus tard, sa propre structure System Weld ; *« une société de formation et de certification en soudure pour aider les gens à maintenir leurs compétences, car tous les trois ans il faut revalider les acquis. »* Car la soudure est une opération très technique et très importante dans la métallurgie, et essentielle à tous les secteurs. *« Pourtant, le métier, sans formation diplômante, est en tension avec une perte progressive de notre savoir-faire. »* Ainsi, plus de 7 000 postes en CDI seront à pourvoir sur le marché en 2023 en plus de la demande initiale.

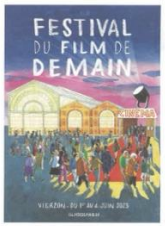
« Ce bruit, ces étincelles, cette luminosité… Mais quelle magie de souder deux métaux ensemble pour n'en faire plus qu'un ! », déclare ce passionné de 45 ans, originaire de Mehun-sur-Yèvre. À tel point que sa chaîne Youtube réunit aujourd'hui 100 000 abonnés où il enchaîne tutoriels, conseils, essais de matériels… Que dire aussi de ses 10 000 followers sur instagram, des 27 000 membres de son groupe Facebook Soudeurs 2.0 et des 6 000 relations sur Linkedin ! Un engouement qui a nourri un projet unique et inédit : la création en 2021 du *« Championnat de France de soudure »*, co-organisé par Christophe Lagarde et un de ses collaborateurs, Mehdy Addad.

« Un succès inattendu avec 2 500 visiteurs et 60 partenaires qui ont exposé leur savoir-faire. » Cette année, les 26, 27 et 28 mai se tiendra la 2e édition au Parc des expositions à Vierzon avec deux nouveaux partenaires : EDF et la Marine nationale. De quoi relancer une dynamique sur ce métier en perte de vitesse.

« Sans soudeurs, les entreprises sont obligées de sous-traiter. Ce qui n'est pas sans conséquence parfois. Regardez le retard de l'EPR de Flamanville… » ●

ÉVÉNEMENT

1ER AU 4 JUIN 2023 LE FESTIVAL DU FILM DE DEMAIN FAIT SON RETOUR À VIERZON



Après une première édition à l'initiative du réalisateur Louis-Julien Petit (Discount, Les Invisibles et La Brigade), de l'ancien communicant Mathieu Petit Bonnefond et de Camille Carteret, qui avait réuni près de 4 000 spectateurs en 2022, la seconde édition du Festival proposera à nouveau une sélection officielle de longs-métrages de fiction engagés (tous formats confondus : cinéma, télévision et plateforme) ainsi que des avant-premières événementielles et des rencontres avec de grandes personnalités sous la forme de témoignages.

Un jury prestigieux remettra six prix, dont celui de la meilleure réalisation, du meilleur film, du meilleur scénario ainsi que le prix du public. Deux grandes nouveautés cette année, avec l'évolution du prix d'interprétation qui devient non genré ainsi que la création d'un prix qui récompensera la meilleure musique originale.

Souhaitant donné la parole à la jeune génération, le festival renouvelle le FFD Challenge. Ce concours national de réalisation de courts-métrages dédié aux 15-25 ans portera cette année sur le thème imposé de l'éco-anxiété. Ils auront 48h pour réaliser un court-métrage pendant la durée du festival. À la clé, une bourse de 3 000 euros. Tous les jeunes du territoire sont invités à y participer et faire découvrir leurs talents.

Tout comme pour l'édition précédente, un village prendra ses quartiers sur l'Esplanade de la Société française avec le souhait d'en faire un lieu d'accueil vivant tout au long de la journée, de l'offre de restauration le midi aux animations musicales et dégustations de vin en soirée.

Afin de donner l'accès au plus grand nombre, l'organisation du festival propose comme en 2022 un système de deux pass cessibles : un pass festival à 25 euros donnant accès à la totalité de la programmation sur toute la durée du festival (hors soirée d'ouverture) ou un pass journalier à 10 euros. ●

INFOS ET RÉSERVATION
→ filmdedemain.fr
festivaldufilmdedemain@gmail.com

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT

PLUiH — vierzon sologne berry

CADRE DE VIE · HABITAT · CLIMAT · DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry est engagée depuis mars 2018 dans l'élaboration de son Plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat (PLUiH) qui couvrira l'intégralité du périmètre de la Communauté de communes.
Le lancement de cette démarche est l'occasion de définir avec les habitants et acteurs du territoire un projet global d'aménagement et de développement à l'horizon des 15 prochaines années et de fixer des règles générales d'utilisation du sol et de construction sur l'ensemble des communes. Le projet est entré dans la phase d'élaboration du PADD, clé de voute du PLUiH qui exprime les principales orientations des communes en matière d'aménagement.

LES ÉTAPES DU PROJET

1	2	3	4
LE DIAGNOSTIC	LE PROJET	LES RÈGLES	LA VALIDATION
2022	2023	2024	2025

INFORMEZ-VOUS ET PARTICIPEZ À SON ÉLABORATION !

Vos supports habituels (bulletins communaux et intercommunaux)
Un registre dans chaque mairie et dans les locaux de la Communauté de communes
Des réunions publiques
Un courriel dédié au PLUiH contact-pluih@cc-vierzon.fr

CONTACTS : ÉQUIPE EN CHARGE DE L'ÉLABORATION DU PLUiH
Direction du service urbanisme :
Florence GAULIEUX
WWW.CC-VIERZON.FR

RETOUR SUR L'ÉDITION 2022



- **Présidente du jury** : Corinne Masiero (Capitaine Marleau, Discount, Les Invisibles)
- **Une sélection officielle de 8 films**
- **4 avant-premières exceptionnelles** en présence de l'équipe des films
- **6 masterclass** avec, entres autres, Audrey Lamy, Laurent Perez Del Mar et Julie Ferrier
- **Fatou Kaba et Alexia Laroche-Joubert, marraines du FFD Challenge**
- **1 projection du film Discount en plein air** gratuite la veille de l'ouverture réunissant **300 spectateurs**
- **4 000 spectateurs sur les trois journées**
- **Prix du meilleur film :** « l'enfant de personne » d'Akim Isker

Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry - 2 rue Blanche Baron - 18100 VIERZON
Tél. 02 48 71 35 78 / Mail : contact@cc-vierzon.fr • Rendez-vous sur www.cc-vierzon.fr
Retrouvez toutes les informations sur la page facebook « Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry ».

Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry • Direction de la Communication : 2 rue Blanche Baron - 18100 VIERZON • Tél. : 02 48 71 35 78 • www.cc-vierzon.fr • Directeur de la publication : François Dumon • Conception-rédaction : Sylvie Gabilleau
Rédaction : Claire Liage, Sylvie Gabilleau, Estelle Boutheloup • Réalisation graphique : ACCESPRINT • Photos : T. Martinez, Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, Pixel Studio
Impression : Imprimerie Rapide Vierzon • Imprimé sur papier PEFC • Tirage : 22 000 exemplaires • Diffusion : Médiapost • ISSN : 2107-4453


vierzon
sologne
berry
communauté
de communes